



Pour impulser la vitalité des équipes

Conditions Générales de Vente pour les Services de Coaching

Article 1: Introduction

EQUIP'UP est un organisme de formation dont le siège est domicilié à : 380 chemin des Gerbeaux 89220 SAINT PRIVE – FRANCE.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à toutes les prestations de coaching proposées par EQUIP'UP.

Ainsi, chaque passation de commande implique l'adhésion entière et sans réserve à ces présentes CGV et prévalent sur tout autre document du Client (coachés, RH, manager). Toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'EQUIP'UP, prévaloir sur les présentes CGV.

Article 2: Documents contractuels

Une fois la prestation officialisée, la société EQUIP'UP vous remettra soit par mail ou soit par courrier un contrat de coaching rédigé selon les textes en vigueur. Pour être valide, le contrat doit être dûment complété avec les noms, prénom et informations relatives à l'accompagnement, et être signé.

Le contrat signé est à faire parvenir à i.rosier@equipup.fr au moins deux semaines avant le début du coaching. Toute prestation de coaching entamée vaut acceptation de ces CGV.

Article 3: Conditions d'annulation

Toute annulation de la prestation doit parvenir par écrit à i.rosier@equipup.fr au moins sept jours francs avant le début de la première séance. Tout coaching commencé est dû dans sa totalité, sauf accord des deux parties. De même, si le Client ne se présente pas ou s'il ne prévient pas de son absence au moins 48 heures à l'avance, il sera facturé comme s'il avait assisté à une séance de coaching.

En cas d'annulation d'une séance par EQUIP'UP, pour quelque motif que ce soit, il s'engage à contacter le Client dans les plus brefs délais pour planifier un nouveau rendez-vous à la convenance du Client.

Article 4: Tarifs

Le prix de la prestation de coaching à distance, par Zoom, WhatsApp ou téléphone, est conforme au tarif en vigueur au moment de la passation de commande. Il comprend les frais de coaching et la préparation des séances. La prestation de coaching sur rendez-vous Zoom, WhatsApp ou téléphone est décomptée à partir de l'heure précise du rendez-vous, même en cas de retard du Client.

Ce prix peut faire l'objet d'une modification lors du renouvellement d'une commande.

En revanche, le prix ne comprend pas les éventuels frais de transport et d'hébergement qui seront facturés en sus pour le rendez-vous en présentiel. EQUIP'UP est assujéti d'une TVA à 20%. Nos tarifs sont indiqués TTC .



Pour impulser la vitalité des équipes

Article 5: Règlement

Une fois le contrat signé, quel que soit le service ou produit souscrit, le règlement est à effectuer en amont par le Client. Il devra régler par avance sa séance par virement bancaire. Une fois le règlement reçu, la séance est réservée pour le Client.

Le Client est seul responsable du paiement effectif du service ou produit souscrit. EQUIP'UP n'est pas responsable des problèmes de paiement liés au fonctionnement du service bancaire du Client.

EQUIP'UP se réserve le droit d'annuler la séance de coaching en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. EQUIP'UP se réserve notamment le droit de refuser les prestations de services émanant d'une commande d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Article 7: Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis ou utilisés au cours du coaching constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le Client s'interdit de céder, copier, fusionner les données avec d'autres fichiers, reproduire en totalité ou en partie, même gratuitement, les données ou fichiers qui auront pu être mis à sa disposition par la société EQUIP'UP. Ces données et fichiers ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les données, informations ou fichiers fournis par la société EQUIP'UP, en dehors du cadre contractuel que les parties ont pu définir entre elles.

Le Client est responsable de l'utilisation des données et fichiers qui ont pu être mis à sa disposition.

La société EQUIP'UP se réserve le droit en cas d'irrespect de cette clause par le Client de solliciter l'indemnisation du préjudice subi.

Article 8: Confidentialité

Les parties s'engagent à garder la confidentialité quant aux informations et documents échangés concernant l'autre partie durant le coaching, de quelle que nature qu'ils soient (économiques, commerciaux, techniques, matériel pédagogique...).

Article 9: Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par mail ou par courrier.

Article 10: Témoignage

Le Client autorise EQUIP'UP à mettre son témoignage, anonymisé sur son site Internet et les réseaux sociaux d'EQUIP'UP. S'il refuse que son témoignage anonyme soit visible sur Internet, il devra en faire la demande par mail : i.rosier@equipup.fr

380 chemin des Gerbeaux 89220 SAINT PRIVE – tél : 06 74 59 81 25 – i.rosier@equipup.fr
TVA Intracommunautaire : FR45 519 345 383 - SIRET : 519 345 383 00011 –
Déclaration d'activité de prestataire de formation : 26 89 01 106 89
Médiateur de la consommation : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION



Pour impulser la vitalité des équipes

Article 11: Différends éventuels

Le présent accord résultant de l'acceptation des CGV est régi par le droit français.

En cas de litige sur l'existence, l'interprétation ou l'exécution de l'une de ses stipulations, les parties tenteront d'y mettre un terme amiablement. A défaut d'accord amiable des parties, le tribunal de commerce du siège social d'EQUIP'UP sera seul compétent pour connaître du litige.

Article 12: Médiation à la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'**entité de médiation** retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION.

En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION 27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND

En application des articles L112-3 et L113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque, notre **assurance professionnelle** : RC PRO Prestataire de service souscrite auprès de AXA France - EI-BAILLAT, CONCHAUDRON, SIMON - 5 rue de la Forterre 89520 St Sauveur en Puisaye - Couverture géographique : prestations réalisées en France métropolitaine.